

LE JOURNAL MUNICIPAL D'AUJARGUES

Bulletin d'informations municipal

N° 22 - Décembre 2018

LE MOT DU MAIRE

Lors de sa séance du 3 décembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé définitivement le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, projet qui a reçu un avis favorable unanime de toutes les personnes publiques associées (État, SCOT Sud Gard, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers....).

Suite à l'enquête publique, il a reçu également un avis favorable du commissaire enquêteur. Ce vote unanime est l'aboutissement de 3 ans de réflexion, de travail et de concertation, effectués en toute transparence à votre écoute.

L'élément principal du PLU révisé consiste au classement en zone naturelle du Puech de Reboul et à l'ouverture à l'urbanisation de 2 hectares dans le secteur du Grand Jardin. Je veux rappeler que le dernier agrandissement de la zone urbaine datant de 2005, et l'horizon du nouveau PLU étant 2030, cette urbanisation sera donc la seule extension du village en 25 ans.

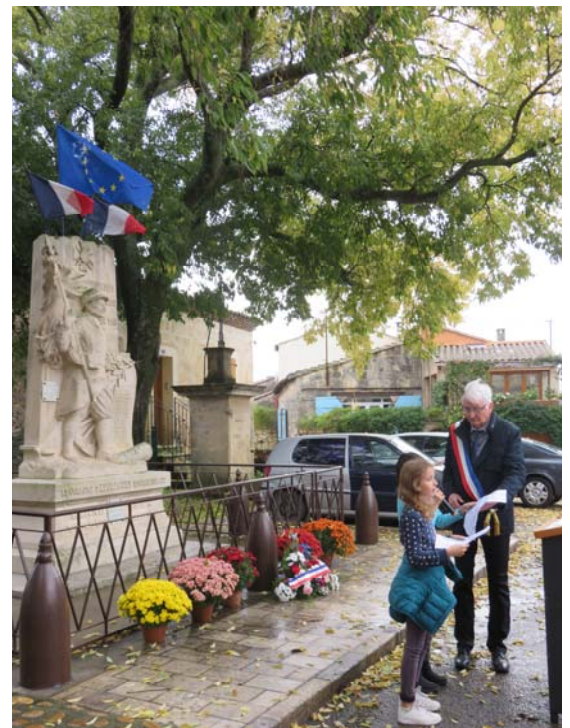
L'année 2019 sera la dernière année de mandat de l'équipe municipale élue en 2014. Cette année sera encore riche en réalisations. C'est ainsi que le chantier de l'aménagement de la rue de la République va débuter dans quelques semaines. Ce projet se situera dans le prolongement et l'esprit des travaux déjà réalisés par la précédente équipe municipale dans cette rue. Il va permettre de continuer à embellir la traversée du village, de sécuriser le cheminement des piétons jusqu'à l'école et de mettre aux normes l'accès à la mairie. En fin d'année, la Communauté de Communes va aménager un restaurant scolaire qui remplacera les préfabriqués actuels, et nous poursuivrons, avec une troisième tranche, la rénovation de l'éclairage public, conservant toujours le même double objectif d'une diminution de 70% de la consommation électrique et une réduction sensible des charges d'entretien.

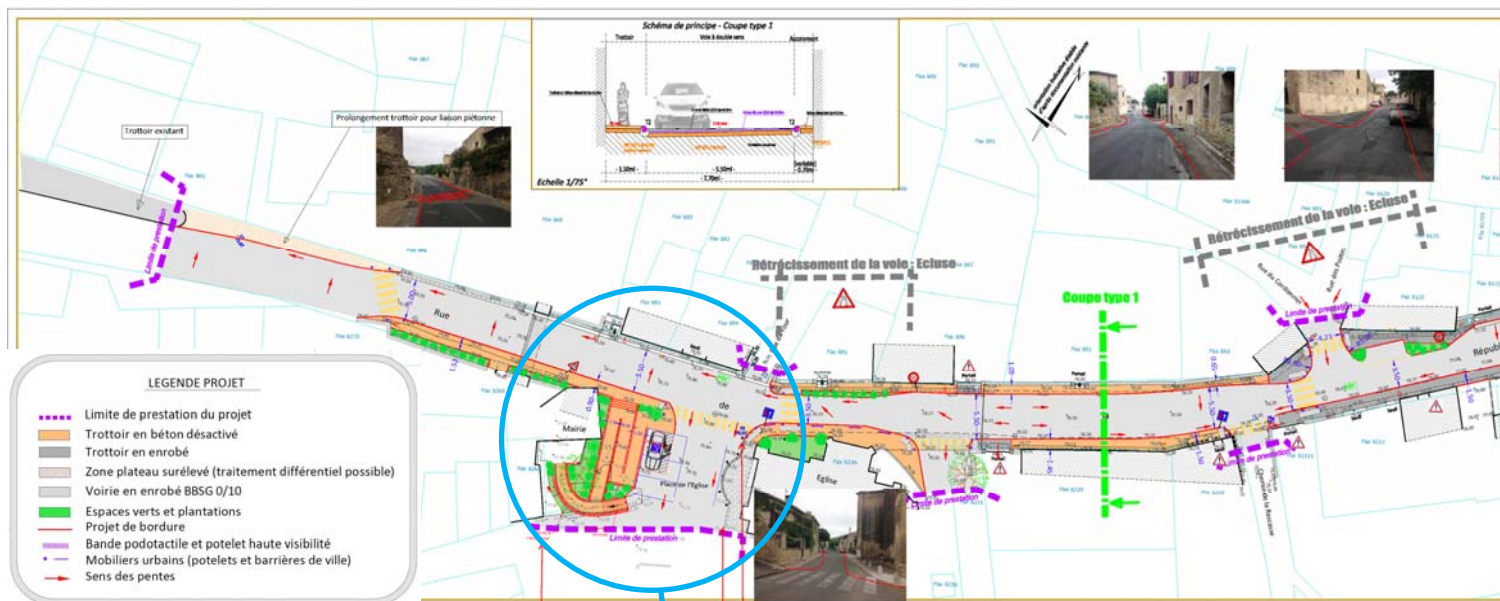
Pour revenir sur les événements marquants de 2018, notre commune a célébré, comme partout en France, la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Ce fût l'occasion pour de nombreux Aujarguais de participer à la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts, mais aussi de découvrir la superbe exposition retraçant le parcours des seize « poilus » d'Aujargues morts pour la France.

En cette fin d'année 2018, où notre pays connaît une crise sociale importante et une incertitude sur l'évolution économique du pays, mais aussi une menace terroriste pérenne, je souhaite malgré tout que chacun d'entre vous puisse profiter de ce qui est traditionnellement un moment de trêve et de fêtes.

Bernard Chluda

11 novembre 2018





Après l'avenue des Cévennes, et en intégration de l'OAP* du plan local d'urbanisme que nous venons de réviser, nous vous présentons, ci-dessus et ci-contre, le projet d'aménagement de la rue de la République.

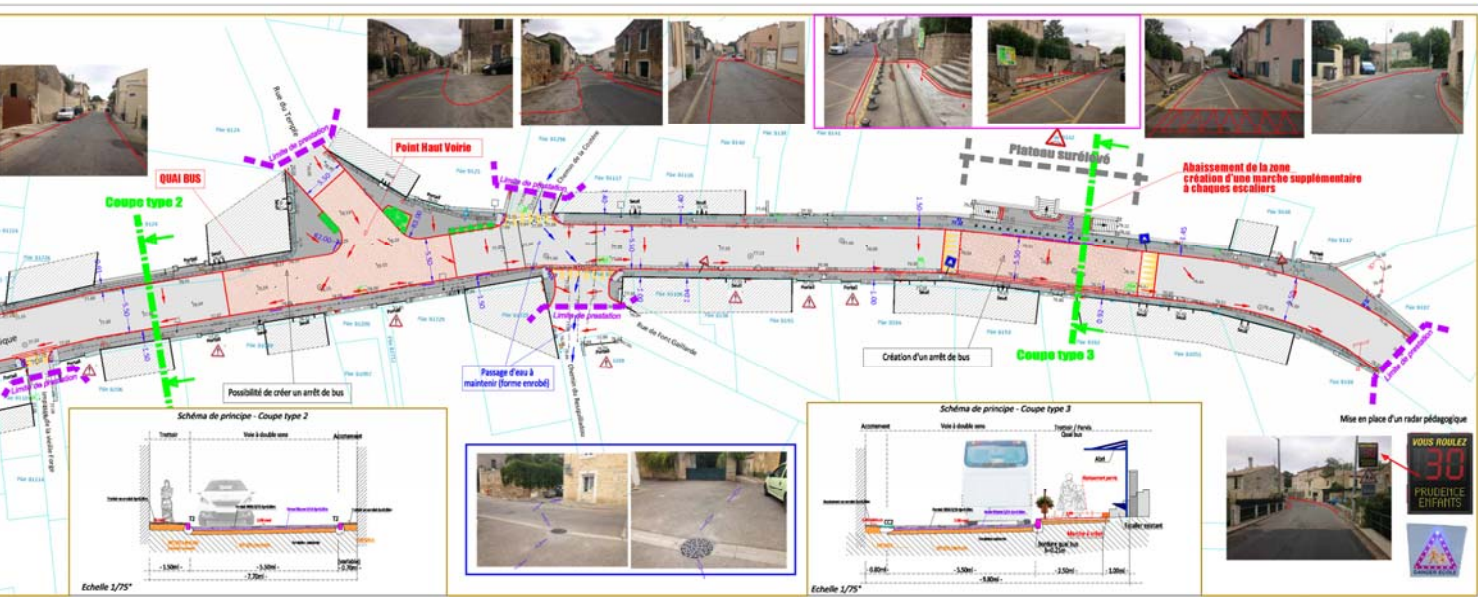
Divers objectifs sont recherchés, et parmi ceux-ci :

- la sécurisation de la circulation piétonne par la création de trottoirs complétant le réseau des cheminements doux,
- le ralentissement de la circulation sur l'axe principal du village dans sa traversée par la création d'écluses, de plateaux surélevés et d'information pédagogique (radar),
- le maintien d'une capacité de stationnement non gênant par l'utilisation de bordures basses,
- et la mise aux normes de l'accessibilité aux services administratifs de la mairie par la création d'une rampe d'accès à faible pente et paliers.

Ce chantier sera également l'occasion d'améliorer les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

Ce programme de travaux bénéficie de **subventions du Conseil Départemental** dans le cadre des contrats territoriaux, de la **région Occitanie**, et de **l'État** au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

*OAP : *Orientation d'Aménagement et de Programmation*



RECENSEMENT



Dans les communes de moins de 10.000 habitants, il est procédé sous l'égide de l'INSEE, à un recensement de la population tous les 5 ans. La commune d'Aujargues est concernée par le recensement en 2019.

Ce recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Vous allez donc recevoir la visite d'un des deux agents recenseurs opérant sur la commune.

L'agent recenseur, **muni d'une carte officielle avec photo**, viendra déposer à votre domicile une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans le logement, ainsi qu'une notice d'information vous indiquant la procédure pour répondre au questionnaire par internet en se connectant au site

www.le-recensement-et-moi.fr

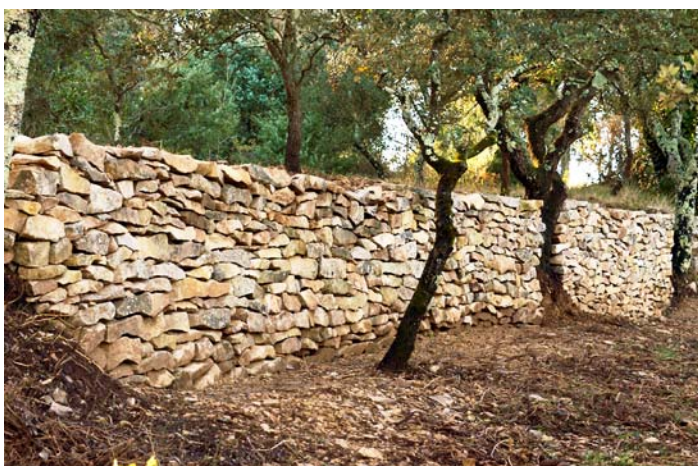
Bien sûr, si les personnes ne peuvent pas, ou ne veulent pas, répondre par internet, les agents recenseurs conviennent d'un rendez-vous pour venir récupérer les questionnaires. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires si vous le souhaitez.

Il faut rappeler que le recensement est un acte civique et une obligation légale.

ENTRETIEN DU PETIT PATRIMOINE



Le chantier d'insertion du centre social "Calade" est intervenu cet automne pour restaurer un mur en pierre sèche en partie effondré sur le site du Puech de Reboul, participant ainsi au maintien et/ou à la restauration du petit patrimoine de la commune.



CIVISME ET QUALITÉ DE VIE

Rangement des bacs de collecte

Chaque foyer dispose d'un bac « vert » pour les ordures ménagères et d'un bac « jaune » pour le recyclage. Nous vous rappelons que les jours de collecte, ces bacs doivent être sortis la veille au soir. Le reste du temps, **ils doivent être stockés dans les enceintes privées.**

Il peut être toléré que certaines habitations du centre ancien ne possédant aucun espace ni local pour les ranger les laissent devant leur maison, bien que la qualité paysagère du centre ancien en souffre.

Par contre, tous ceux qui disposent d'un jardin, d'une cour, d'un garage ou de tout autre local adapté doivent OBLIGATOIREMENT les rentrer dans leur propriété, et en aucun cas ne les laisser sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

Interdiction d'emploi du feu

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental **interdit strictement le brûlage à l'air libre** des déchets verts tels que les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie, etc... ainsi, bien sûr, que toutes autres matières (papiers, plastiques...).

Cette interdiction s'applique en toute saison.

Déjections canines

Nos amis à 4 pattes sont de fidèles compagnons pour certains d'entre nous. Malheureusement, par la faute de certains maîtres indécents, ils peuvent parfois devenir une nuisance pour la collectivité. Il n'est pas agréable de retrouver des déjections dans nos rues, sur nos trottoirs, devant nos portes. Pour le respect de tous, ne laissez pas divaguer vos chiens, et veillez à ce qu'ils ne fassent pas leurs crottes dans l'espace public, ou alors faites un geste simple et solidaire : **ramassez-les !**

LE COIN DES ASSOCIATIONS

La plus ancienne association d'Aujargues, la société de chasse Saint-Hubert, a renouvelé son bureau cette année, et élu un nouveau président, Julien Martinez.

Les membres de l'association ont ensuite partagé un moment de convivialité autour d'une paëlla concoctée par Vincent Pascual.



Julien MARTINEZ

AGENDA

31 décembre 2018 : Réveillon organisé par l'AJA

13 janvier 2019 - 16h30 : Vœux du Maire

Plus d'informations sur www.aujargues.fr

PUBLICATION : AVIS D'APPROBATION DU P.L.U.

Commune d'AUJARGUES

Approbation de la révision du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 3 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la révision du plan local d'urbanisme sur son territoire.

La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 14 décembre 2018.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Le Maire, Bernard CHLUDA

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



Avant d'entamer une phase importante de la restructuration de son réseau, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille (SIAEP) a fait procéder à la rénovation des châteaux d'eau perméables.

C'est dans ce cadre que celui d'Aujargues a été étanchéifié, isolé puis ravalé.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Morgane DOMINGO GAUTHIER née le 22 mai 2018
Oscar, Paul, Serge, Claude LE FRIEC né le 16 juillet 2018
Gabin, André, Jacques CASTANIER né le 09 septembre 2018

Décès

Kévin LEPAGE le 1er juillet 2018
Marie-Josée MARAVAL le 29 juillet 2018
Jeanne BOREL le 27 août 2018
Daniel GEMINARD le 13 septembre 2018
Hélène ROUQUETTE le 14 septembre 2018
Jacky MATHIEU le 16 octobre 2018
Adolphe CARLES le 23 novembre 2018

Mariages

Benjamin LLOYD-DAVIES et Camilla JOHNSON le 27 juillet 2018

Publication « le journal municipal d'Aujargues »

Comité de rédaction : Bernard Chluda, Philippe Dacier, Sandrine Lescoffier

Réalisation/mise en page : Sandrine Lescoffier